

PAYS : BURUNDI

Plan général de Soumission d'information et de rapports nationaux sur la Prévention des catastrophes

Composante 1 : Engagement politique et aspects institutionnels

Le Gouvernement du Burundi est déterminé à impliquer la population à travers une sensibilisation qui vise à lui faire prendre davantage conscience de l'existence de solution pour la prévention des catastrophes.

La volonté politique se manifeste d'abord par la création d'une direction de la protection civile en 1998 au sein du Ministère de la Sécurité Publique ; cette dernière a pour mission principale la prévention des catastrophes de toute nature.

Cependant le manque de moyens ne permet pas d'accomplir sa mission. Ensuite par la ratification des différentes conventions qui interviennent dans la gestion des catastrophes. Citons ici la convention RAMSAR pour la protection des Zones Humides, la convention de Vienne pour la protection de la Couche d'Ozone et le protocole de Montréal relatif à la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Burundi a également ratifié la convention sur la Désertification. Sans trop inventorier toutes les conventions ratifiées, le Gouvernement organise quelquefois à travers le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement des ateliers pour les Journalistes. Ces ateliers ont pour objectifs d'imprégner les Journalistes du contenu de ces différentes conventions afin qu'ils diffusent les messages issus de ces assises au large public.

Enfin, on observe un certain engagement politique et aspects institutionnels dans la prévention des catastrophes au Burundi . Cependant, le pays est en guerre depuis 1993, raison pour laquelle la grande préoccupation est le retour de la paix.

Le Burundi se heurte aussi au problème de moyens matériels et financiers pour rendre opérationnelles les stratégies de prévention de catastrophes.

1.1. Non

1.2. Non

1.3. Oui . Il existe au Burundi, un programme d'action national de lutte contre la dégradation des terres (par exemple PAN).

Cette dernière a pour objectif global de contribuer au processus de développement durable du pays à travers des mesures visant le maintien et l'amélioration de la productivité du capital sol dans le cadre général de lutte contre la pauvreté. Cette lutte constitue les actions intégrées dans une approche globale de gestion des causes de la dégradation des terres au Burundi.

Parmi ces causes, mentionnons l'érosion, le ravinement et le glissement de terrain. Ces derniers se classent parmi les catastrophes qui menacent le pays. Dans les principaux objectifs du PAN, nous retrouvons. La promotion et la mise en œuvre des techniques d'aménagement des Bassins versants.

- L'utilisation rationnelle des terres
- L'atténuation des effets de la sécheresse

Tout cela entre dans les stratégies de réduire les risques de catastrophes. Néanmoins, tous les objectifs du PAN ne sont pas encore atteints seuls les organes d'expression sont en place et sont opérationnels (la radio « Cri de l'environnement » et le journal).

C'est le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement qui coordonne toutes ces activités.

1.4. Non

1.5. Non

1.6. Non

1.7. Non

Des interventions au coup par coup ont été menées sans qu'il y ait de plan d'urgence pré-établi a de structure mandatée pour s'occuper des catastrophes.

Composante 2 : Identification des risques

L'identification des risques n'est pas avancée au Burundi. Néanmoins, on observe dans certains secteurs des systèmes d'information. Il existe par exemple un institut géographique du Burundi (IGEBU) qui est bien outillé dans la réception des informations climatiques. La météorologie saisonnière est faite par une annonce à la radio. Cependant

on affiche des lacunes car aucun détail sur le début, la durée, l'intensité et la distribution dans le temps et dans l'espace des précipitations.

Il existe également au Ministère de l'agriculture un système d'alerte précoce et la surveillance de la sécurité alimentaire développé par la FAO en collaboration avec les organismes des systèmes des Nations-Unies. Elle publie un bulletin mensuel qui a pour but de prévenir des crises alimentaires graves et relater l'évaluation de la sécurité alimentaire sur le territoire Nationale.

Grâce à cela, certaines informations relative à la sécurité alimentaire sont disponible et sont basées sur les prévisions météorologiques.

2.1. Non

2.2 Non

2.3 Non

2.4 Non

2.5. Non

Composante 3 : Gestion des connaissances

Au Burundi, la gestion des connaissances se résume en une sensibilisation globale non détaillée. Il existe par exemple un projet éducation au Risque des mines au Ministère de la Sécurité Publique.

Ce projet est exécuté par le Gouvernement mais est financé par l'UNICEF. Il comprend cinq volets.

-Education (sensibilisation)

-Plaidoyer (destruction des stocks de mines). Le Burundi a ratifié le traité d'OTTAWA

-Marquage et signalisation des champs et zones minés

-Assistance aux victimes

-Démunage

Actuellement on est sur le volet n°1. Après sensibilisation, on assiste à un changement de comportement de la population vis-à-vis de la découverte des mines ou d'un engin non explosif. Egalement on assiste à une réduction du nombre de victimes.

3.1. Non

3.2. Non

3.3. Non

3.4. Non

3.5. Non

3.6. Non

Composante 4 : Applications / instrument de gestion des risques

Dans le domaine de l'application, il existe à travers les différentes institutions, certaines applications qui nécessitent une coordination. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a déjà mis en place des moyens de lutte contre l'érosion au niveau national.

Le Ministère des Travaux Publics a déjà fait des études d'aménagement des ravins et rivières dans la ville de Bujumbura. Le Ministère de l'Environnement intervient dans la gestion des catastrophes par la protection du milieu naturel.

4.1 Oui. La reforestation . Dans ce domaine, le Ministère de l'Environnement et de l'aménagement du territoire incite la population à protéger les forêts ou à planter les arbres pour la protection de l'environnement. La reforestation intervient dans la régulation du régime hydrique, la conservation des sols et de la biodiversité exerce donc une influence sur les conditions climatiques et sur l'érosion des sols.

La reforestation aide également à la stabilisation des versants si les essences sont bien choisies sinon on peut contribuer à la déstabilisation.

-Documentation : Burundi-Environnement n°8

Revue trimestrielle publiée par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

-Référence utile :Département des forêts

Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

4.2.Non

4.3.Les exemples de mesures ou de programmes techniques de réduction des risques de catastrophes :

1°Etude d'aménagement des ravins et rivières dans la ville de Bujumbura pour limiter les glissements, le ravinement intense et l'érosion.

2°Introduction des terrasses pour lutter contre l'érosion.

3°La gestion de boisement.

Composante 5 : Préparation et gestion des situations d'urgence

Dans la préparation et planification des situations d'urgence, le Burundi n'a pas des moyens financiers pour les exécuter. Au Ministère de la Sécurité Publique, il existe une direction de la protection civile. Cette dernière est dotée de peu de moyens et peut secourir en transportant les victimes à l'hôpital. Nous tenons à vous signaler que le Burundi est en guerre depuis 1993, il y existe de ce fait des ONGs qui interviennent dans la gestion des situations d'urgence.

(distribution des vivres, abris) comme PAM ; UNICEF ; HCR, etc.

5.1.Non

5.2.Non

5.3.Non

Composante 6 : cas de succès en matière de pratiques de réduction de risque de catastrophes

Au Burundi, des interventions au coup par coup se remarque dans la prévention des catastrophes. Il y manque une politique et une coordination appropriée. Néanmoins, on a quelques cas de réussite :

1° l'introduction des terrasses radicales

L'érosion est un phénomène qui se manifeste de plus en plus avec une ampleur considérable. Depuis l'époque coloniale, on a pris des mesures pour tenter de régler le problème par la plantation des arbres, des haies anti-érosives, mais d'une manière générale.

Actuellement, on vient d'introduire les terrasses radicales dans le milieu rural de Gitega. La culture dans des terrasses radicales est une nouveauté que le département de Génie Rural et la direction Provinciale de l'agriculture et de l'Elevage (DPAE) a introduit dans le milieu rural.

En 2003, avec un financement du projet de Relance et du développement du monde rural, des terrasses radicales modèles ont été aménagées sur une superficie de 7,6ha en commune Mutaho et de 0,51ha en commune Bugendana. L'importance des terrasses radicales est d'apprendre aux agri-éleveurs du milieu rural de maximiser la production vivrière. Elles sont généralement aménagées sur une pente et plusieurs assiettes sous forme de

gradins permettant aux agri-éleveurs d'avoir plusieurs cultures à la fois et sur une petite superficie.

Elles sont efficaces dans la lutte contre l'érosion car dans la superficie aménagée, les techniciens du génie rural traçent les pistes sur lesquelles ils plantent des herbes fixatrices utiles à la fois pour le compost et pour les aliments du bétail en stabulation permanente.

En 2004, l'aménagement des terrasses radicales a été laissé à la D.P.A.E qui le fait dans les propriétés des bénéficiaires afin qu'ils mettent en pratique cette technique de culture moderne et de protection de l'environnement.

Pour la lutte anti-érosive, le même département a produit des plants agroforestiers et des essences d'eucalyptus pour le bois de chauffage. La satisfaction se traduit par une amélioration de la production et la réduction de l'érosion.

2°L'agroforesterie

Le Burundi est dans sa grande partie montagneux, l'érosion emporte donc chaque jour une partie de terres arables car la population ne maîtrise pas les techniques de protection du sol contre ce dernier.

La recherche d'une meilleure satisfaction des besoins en produits forestiers doit tabler sur la création des microboisements et sur l'intégration de l'arbre dans les exploitations agricoles selon un système agroforestier appelé : « Système Agro-Sylvo-pastoral », lequel système intègre bien les trois composantes à savoir : L'agriculture-élevage et la forêt .

Exemple : on a réalisé une étude dans la commune de Gisozi, Région naturelle du Mugamba sur le rôle de l'arbre dans la restauration de la fertilité des sols et de la protection du sol contre l'érosion.

Impact de l'arbre sur les sols en pente

Des expériences faites dans cette région sur une pente de 10% ont montré que le poids du terrain enlevé par hectare et par an variait avec la couverture végétale.

Pente (%)	Type de végétation ou mode cultural	Quantité des terres enlevées (Tonnes/ha/an)
10	Champ cultivé et billonné dans le sens de la pente	438,9
10	Champ cultivé et billonné dans le sens perpendiculaire à la pente	155,9
10	Pâturages	0,432
10	Boisements	0,103

En analysant les résultats, nous constatons que la plantation des arbres est le moyen le plus efficace de protection des sols et de maintien de leurs fertilités.

Néanmoins, cette technique d'intégration des arbres dans les exploitations agricoles doit être accompagnée par d'autres pratiques agricoles pour restaurer de façon optimale la fertilité des sols notamment l'enfouissement des herbes et déchets végétaux au lieu de l'écobuage, l'emploi du fumier de ferme et l'interdiction des feux de brousse.

Comparativement aux années antérieures, où c'est l'Etat qui produisait et plantait les arbres surtout la formation de grands blocs de boisements industriels, la politique forestière actuelle repose sur la participation des communautés à la base communément appelée « Approche participative ».

C'est le Ministère de l'Aménagement du Territoire et l'environnement avec les différentes organisations non gouvernementales qui s'occupe de cette politique forestière.

Composante 7 : Votre liste de priorités pour la conférence Mondiale de janvier 2005

A notre avis, on devrait se mettre d'accord d'abord sur les mécanismes et les moyens de prévention des catastrophes ensuite sur la

coordination de la prévention des catastrophes au niveau national, régional et mondial.

Aider les pays africains qui n'ont pas une politique dans la prévention des catastrophes à la mettre en place par un renforcement des moyens technologiques, matériels, financiers.

Une formation des cadres en matière de prévention des catastrophes est aussi une priorité .